

**Convention-cadre sur les  
changements climatiques**

Distr. générale  
26 avril 2010  
Français  
Original: anglais

---

**Groupe de travail spécial de l'action concertée  
à long terme au titre de la Convention****Rapport du Groupe de travail spécial de l'action  
concertée à long terme au titre de la Convention  
sur sa neuvième session, tenue à Bonn  
du 9 au 11 avril 2010**

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Ouverture de la session (Point 1 de l'ordre du jour) .....	1–2	2
II. Questions d'organisation (Point 2 de l'ordre du jour) .....	3–6	2
A. Adoption de l'ordre du jour .....	3–4	2
B. Organisation des travaux de la session .....	5–6	2
III. Organisation des travaux et méthodes de travail en 2010 (Point 3 de l'ordre du jour) .....	7–30	2
IV. Questions diverses (Point 4 de l'ordre du jour) .....	31–32	5
V. Rapport de la session (Point 5 de l'ordre du jour) .....	33	5
VI. Clôture de la session .....	34–35	6
Annexe		
Documents soumis au Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention à sa neuvième session .....		7

## **I. Ouverture de la session** (Point 1 de l'ordre du jour)

1. Le Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention (Groupe de travail spécial) a tenu sa neuvième session à l'Hôtel Maritim à Bonn (Allemagne), du 9 au 11 avril 2010.
2. La Présidente du Groupe de travail spécial, M<sup>me</sup> Margaret Mukahanana-Sangarwe (Zimbabwe), a ouvert la session et souhaité la bienvenue à toutes les Parties et à tous les observateurs.

## **II. Questions d'organisation** (Point 2 de l'ordre du jour)

### **A. Adoption de l'ordre du jour** (Point 2 a) de l'ordre du jour)

3. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 9 avril, le Groupe de travail spécial a examiné une note du Secrétaire exécutif contenant l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/AWGLCA/2010/1).
4. À la même séance, l'ordre du jour a été adopté comme suit:
  1. Ouverture de la session.
  2. Questions d'organisation:
    - a) Adoption de l'ordre du jour;
    - b) Organisation des travaux de la session.
  3. Organisation des travaux et méthodes de travail en 2010.
  4. Questions diverses.
  5. Rapport de la session.

### **B. Organisation des travaux de la session** (Point 2 b) de l'ordre du jour)

5. Le Groupe de travail spécial a examiné ce point à sa 1<sup>re</sup> séance. Il était saisi du document FCCC/AWGLCA/2010/2.
6. La Présidente a proposé que le Groupe de travail spécial commence par examiner le point 4, pour passer ensuite aux points 3 et 5. Le Groupe de travail spécial a approuvé l'organisation des travaux proposée.

## **III. Organisation des travaux et méthodes de travail en 2010** (Point 3 de l'ordre du jour)

### **1. Délibérations**

7. Le Groupe de travail spécial a examiné ce point à ses 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> séances, les 7 et 11 avril, respectivement. Il était saisi des documents FCCC/AWGLCA/2009/17, FCCC/AWGLCA/2010/2, FCCC/CP/2010/2, FCCC/CP/2009/11 et Add.1, et FCCC/KP/AWG/2010/MISC.1-FCCC/AWGLCA/2010/MISC.1.

8. À la 1<sup>re</sup> séance, la Présidente a rappelé que la Conférence des Parties, par sa décision 1/CP.15, a prolongé le mandat du Groupe de travail spécial afin qu'il puisse poursuivre ses travaux en vue d'en présenter les résultats à la Conférence des Parties, pour qu'elle les adopte à sa seizième session. Elle a rappelé que la Conférence des Parties avait aussi demandé au Groupe de travail spécial de poursuivre sa tâche en s'appuyant sur le rapport qu'il a présenté à la Conférence des Parties à sa quinzième session, ainsi que sur les travaux effectués par la Conférence des Parties sur la base de ce rapport.
9. La Présidente a rappelé que la Conférence des Parties, par sa décision 2/CP.15, a pris note de l'Accord de Copenhague.
10. À la même séance, la Présidente a informé les Parties que les communications reçues en réponse à l'invitation qu'elle leur a adressée pour qu'elles fassent part de leurs vues sur la meilleure façon de faire progresser les travaux du Groupe de travail spécial en 2010 et à celle qu'elle leur a adressée conjointement avec le Président du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto pour qu'elles expriment leurs vues sur la question de savoir s'il serait opportun de prévoir davantage de temps pour les réunions des groupes de travail spéciaux en 2010 avaient été rassemblées dans le document FCCC/KP/AWG/2010/MISC.1-FCCC/AWGLCA/2010/MISC.1.
11. La Présidente a appelé l'attention des représentants sur la note officieuse<sup>1</sup> contenant les éventuels éléments d'un projet de conclusions sur l'organisation des travaux et les méthodes de travail du Groupe de travail spécial en 2010 établi par la Présidente pour aider les Parties dans les préparatifs en vue de la session et faciliter un accord sur les conclusions devant être adoptées pendant la session. La Présidente a présenté la note aux représentants.
12. À la même séance, le Groupe de travail spécial a décidé d'examiner ce point en consultations informelles sous la direction de la Présidente dans le cadre d'une séance plénière informelle.
13. À la même séance, le Groupe de travail spécial a décidé d'examiner la question du nombre et de la durée des réunions en 2010 en consultations informelles sous la direction de M. Robert Owen-Jones (Australie), Président de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI).
14. M. Richard Kinley, Secrétaire exécutif adjoint du secrétariat de la Convention, a prononcé une déclaration dans laquelle il informait les délégations des résultats de la réunion du Bureau de la Conférence des Parties tenue le 8 avril 2010 et leur communiquait des informations que le secrétariat avait présentées au Bureau de la Conférence des Parties et de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto sur la tenue d'éventuelles sessions supplémentaires des groupes de travail spéciaux.
15. La Présidente a rappelé le paragraphe 3 de la décision 1/CP.15 et a invité le Mexique, en tant que pays hôte de la seizième session de la Conférence des Parties, à informer les délégations des initiatives déjà prises et des autres dispositions prévues de façon à faciliter les travaux à mener pour assurer le succès de cette session. M. Fernando Tudela Abad (Mexique) a donné aux Parties des renseignements à jour sur les initiatives déjà prises et les dispositions actuellement appliquées en vue de lancer d'autres initiatives.

---

<sup>1</sup> [http://unfccc.int/files/meetings/ad\\_hoc\\_working\\_groups/lca/application/pdf/awglca\\_chair\\_informal\\_note.pdf](http://unfccc.int/files/meetings/ad_hoc_working_groups/lca/application/pdf/awglca_chair_informal_note.pdf).

16. Toujours à la 1<sup>re</sup> séance, des déclarations ont été faites par les représentants de 44 Parties, dont 1 a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine, 1 au nom de l'Union européenne et de ses États membres,<sup>2</sup> 1 au nom du Groupe des États d'Afrique, 1 au nom de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS), 1 au nom des pays les moins avancés (PMA), 1 au nom du Groupe composite, 1 au nom du Groupe pour l'intégrité de l'environnement, 1 au nom de huit Parties du Système d'intégration de l'Amérique centrale, 1 au nom de la Ligue des États arabes et 1 au nom de sept Parties. Des déclarations ont également été faites au nom des organisations non gouvernementales (ONG) représentant les milieux commerciaux et industriels, des ONG représentant les femmes et militant pour l'égalité des sexes et des ONG représentant la jeunesse ainsi que par un représentant des ONG écologiques.

17. À sa 2<sup>e</sup> séance, le Groupe de travail spécial a examiné et adopté le projet de conclusions<sup>3</sup> proposé par la Présidente. Les conclusions ont été adoptées étant entendu que, comme l'a indiqué la Présidente, la référence au paragraphe 22 ci-dessous aux travaux effectués par la Conférence des Parties sur la base du rapport que le Groupe de travail spécial lui avait présenté à sa quinzième session viserait l'ensemble des travaux effectués par la Conférence des Parties à Copenhague.

18. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de 37 Parties, dont 1 a pris la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, 1 au nom de l'Union européenne et de ses États membres, 1 au nom du Groupe composite, 1 au nom du Groupe des États d'Afrique et 1 au nom de l'AOSIS.

## 2. Conclusions

19. Le Groupe de travail spécial a rappelé son mandat, énoncé dans la décision 1/CP.13 (Plan d'action de Bali), qui est de permettre l'application intégrale, effective et continue de la Convention par une action concertée à long terme.

20. Il a en outre rappelé la décision 1/CP.15 par laquelle son mandat a été prolongé afin qu'il puisse présenter les résultats de ses travaux à la Conférence des Parties pour adoption à sa seizième session.

21. Le Groupe de travail spécial a pris note des vues exprimées par les Parties dans leurs communications et dans les déclarations prononcées en séance plénière pendant la session en cours.

22. Le Groupe de travail spécial a invité la Présidente à établir, sous sa propre responsabilité, un texte visant à faciliter les négociations entre les Parties en s'appuyant sur le rapport qu'il avait présenté à la Conférence des Parties à sa quinzième session<sup>4</sup>, ainsi que sur les travaux effectués par la Conférence des Parties sur la base de ce rapport, et à le communiquer deux semaines avant la dixième session du Groupe de travail spécial.

23. Il a invité les Parties à soumettre, au plus tard le 26 avril, des communications exprimant d'autres vues, dont la Présidente pourrait s'inspirer pour établir son propre projet de texte devant être examiné par les Parties à sa dixième session.

24. Le Groupe de travail spécial a invité la Présidente à proposer, dans les notes relatives au déroulement des sessions, une feuille de route indicative et a engagé les Parties à présenter au secrétariat, avant le 4 mai 2010, leurs vues sur la question.

---

<sup>2</sup> Cette déclaration a été appuyée par la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie.

<sup>3</sup> Document FCCC/AWGLCA/2010/L.2 adopté tel que modifié.

<sup>4</sup> FCCC/AWGLCA/2009/17, annexe I.

25. Il a décidé que sa dixième session se tiendrait en même temps que la trente-deuxième session du SBI et de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et que sa treizième session se déroulerait parallèlement à la seizième session de la Conférence des Parties pendant toute la durée nécessaire. Le Groupe de travail de l'action concertée à long terme au titre de la Convention a également décidé que ses sessions se tiendraient en même temps que celles du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto.

26. Le Groupe de travail spécial a estimé que, pour conclure ses travaux, il lui faudrait tenir deux sessions, d'une durée d'une semaine au moins chacune, entre sa dixième session et la seizième session de la Conférence des Parties, en prévoyant suffisamment de temps entre les sessions pour permettre aux Parties de se concerter et de se préparer afin que le Groupe puisse poursuivre ses travaux en vue d'en présenter les résultats à la Conférence des Parties pour adoption à sa seizième session. Le Groupe de travail spécial a demandé au secrétariat de prendre les dispositions voulues.

27. Il a pris note d'une proposition du SBI consistant à organiser une réunion de haut niveau entre la trente-deuxième session du SBI et du SBSTA et la seizième session de la Conférence des Parties en vue de définir des orientations générales.

28. Le Groupe de travail spécial a invité les Parties en mesure de le faire à offrir, dès que possible, d'accueillir ces sessions.

29. Le Groupe de travail spécial s'est félicité des contributions reçues des Parties en faveur de ses travaux et a instamment prié les Parties en mesure de le faire de verser des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention et au Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires afin d'assurer la plus large participation possible aux négociations, de façon à accorder un appui financier à deux représentants de chaque Partie pouvant prétendre à cette forme d'aide et à un troisième représentant de chacun des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement.

30. Le Groupe de travail spécial a jugé préférable que les contributions financières ou les engagements fermes parviennent au secrétariat avant le 26 avril 2010 pour sa onzième session et avant le 9 juin 2010 pour sa douzième session et ses sessions suivantes, afin que le secrétariat puisse prendre les dispositions nécessaires.

#### **IV. Questions diverses** (Point 4 de l'ordre du jour)

31. Le Groupe de travail spécial a examiné ce point à sa 1<sup>re</sup> séance.

32. Des interventions ont été prononcées par les représentants de deux Parties. Ces interventions ont été traitées au cours de la réunion.

#### **V. Rapport de la session** (Point 5 de l'ordre du jour)

33. À sa 2<sup>e</sup> séance, le Groupe de travail spécial a examiné et adopté le projet de rapport de sa neuvième session<sup>5</sup>. À la même séance, il a autorisé la Présidente à achever l'établissement du rapport de la session, avec le concours du secrétariat.

---

<sup>5</sup> FCCC/AWGLCA/2010/L.1.

## **VI. Clôture de la session**

34. À la 2<sup>e</sup> séance, M. Yvo de Boer, Secrétaire exécutif du secrétariat de la Convention, a fait une déclaration et les délégations ont observé une minute de silence en mémoire du Président de la Pologne et des autres personnes qui ont péri dans un tragique accident le 10 avril.

35. À la même séance, la Présidente a remercié les Parties pour leur appui et leur confiance. Elle a remercié le secrétariat pour le travail qu'il a accompli. Des déclarations ont été faites par les représentants de 6 Parties, dont 1 a pris la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, 1 au nom de l'AOSIS, 1 au nom du Groupe des États d'Afrique, 1 au nom de l'Union européenne et de ses États membres et 1 au nom des PMA.

## Annexe

### Documents soumis au Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention à sa neuvième session

#### Documents établis pour la session

FCCC/AWGLCA/2009/17	Rapport de la huitième session du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention, qui s'est tenue à Copenhague du 7 au 15 décembre 2009
FCCC/AWGLCA/2010/1	Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/AWGLCA/2010/2	Note relative au déroulement de la neuvième session. Note de la Présidente
FCCC/CP/2010/2	Travaux effectués par la Conférence des Parties à sa quinzième session sur la base du rapport du Groupe de travail de l'action concertée à long terme au titre de la Convention
FCCC/KP/AWG/2010/MISC.1- FCCC/AWGLCA/2010/MISC.1	Views on the need for additional meeting time for the Ad Hoc Working Group on Further Commitments for Annex I Parties under the Kyoto Protocol and the Ad Hoc Working Group on Long-term Cooperative Action under the Convention, and on organization of work of the Ad Hoc Working Group on Long-term Cooperative Action under the Convention. Submissions from Parties
FCCC/AWGLCA/2010/L.1	Projet de rapport du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention sur sa neuvième session
FCCC/AWGLCA/2010/L.2	Organisation des travaux et méthodes de travail en 2010. Projet de conclusions proposé par la Présidente

#### Autres documents disponibles

FCCC/CP/2009/11 et Add.1	Rapport de la quinzième session de la Conférence des Parties tenue à Copenhague du 7 au 19 décembre 2009
FCCC/AWGLCA/2009/4 (Première et deuxième parties)	Mise en œuvre du Plan d'action de Bali et éléments du document final. Note du Président
FCCC/AWGLCA/2009/8	Texte de négociation. Note du Président
FCCC/AWGLCA/2009/INF.1 et Add.1	Texte de négociation révisé. Note du secrétariat
FCCC/AWGLCA/2009/INF.2 et Add.1 et 2	Réorganisation et regroupement d'éléments du texte de négociation révisé. Note du secrétariat
FCCC/AWGLCA/2008/16/Rev.1	Idées et propositions relatives au paragraphe 1 du Plan d'action de Bali. Note révisée du Président